



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

**Présents** : André DURAND, Simone JULIEN, Edouard ANGELO, Franck JOLIBOIS, Mélanie OUCHENE, Laurent CHAUVEAU, Nicole ORMES, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Denise CARRERE et Gregory CRESPO.

**Pouvoirs** : Cédric CHAMBON a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU  
Nicolas COMBEBIAC a donné pouvoir à André DURAND  
Juliette LECUYER a donné pouvoir à Elisabeth COCCOLO-LOUW

**Absents excusés sans pouvoir** : David REVERSAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

### **1. Délibération concernant le choix du prestataire orchestre pour la fête locale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comité des fêtes va être dissous cette année, la commune va donc prendre en charge la fête locale cette année. Il précise qu'un travail est mené par un groupe d'élus pour organiser la fête.

Afin de réserver l'orchestre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'orchestre T.N.T pour un montant de 3200€ TTC.

**Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- 1) **D'APPROUVER** le choix du prestataire pour l'orchestre soit l'entreprise T.N.T pour un montant de 3 200 € TTC.
- 2) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **2. Délibération concernant le marché public – Réhabilitation et agrandissement de la bibliothèque municipale en médiathèque-café-tiers lieu– Attribution des lots**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée du projet de réhabilitation de la médiathèque et qu'une consultation a été menée.

Denise CARRERE présente les résultats de la consultation et le travail de la commission. 3 lots ont été déclarés infructueux, de ce fait, plusieurs devis ont été sollicités et ont été examinés par la commission. Elle indique que la commune est en attente de décisions d'attribution de subvention (Conseil Départemental et Région).

Monsieur le Maire propose donc, au vu du rapport d'analyse des offres, d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot n°	Libellé	Entreprise	Montant HT
1	Démolition / Gros œuvre et Charpente	SAS TAB	87 184,00 €
2	Menuiseries extérieures	Vérandas Lauragaises	16 834,10 €
3	Menuiseries intérieures	Lacroix	26 163,00 €
4	Ferronnerie	MSL	7 546,00 €
5	Plâtrerie- Isolation	Jacky Massoutier	22 200,00 €
6	Courant fort/ Courant faible	L2E 31	29 356,77 €
7	Plomberie Sanitaire Chauffage	AD Ecotherm	13 483,46 €
8	Peinture Sols Souples	Avigi Laforêt	12 730,23 €
9	Carrelages	SP Carrelage	13 287,33 €
10	Elévateurs	PBS Pyrénées Bâtiment Service	21 900,00 €
TOTAL HT du Marché suite à la consultation			250 685,29 €

**Au vu du rapport de Monsieur le Maire et de l'avis de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- 1) **D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises ci-dessus pour réaliser l'opération de Réhabilitation et agrandissement de la bibliothèque municipale en médiathèque-café-tiers lieu.
- 2) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de Labastide-Beauvoir, toutes les pièces afférentes à ce marché avec les entreprises attributaires.
- 3) **DE DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2022.

### **3. Délibération concernant l'adoption de la convention du Réseau des Médiathèques de l'Hers**

Monsieur le Maire indique que la commune est engagée dans le réseau des Médiathèques de l'Hers avec 5 communes voisines, la commune de Montlaur va rejoindre le réseau.

Monsieur le Maire présente l'action du réseau : actions avec l'école, drive durant le COVID... Il indique qu'afin de pérenniser l'entente et d'entériner l'intégration de Montlaur, il convient de signer une nouvelle convention. Il propose donc de se prononcer sur la convention.

**Au vu du rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- 1) **D'APPROUVER** la convention relative à la mise en réseau des bibliothèques « Réseau des Médiathèques de l'Hers » ainsi que la convention relative à l'intégration de Montlaur dans le réseau.
- 2) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **4. Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Maire présente une première esquisse du compte administratif 2021 qui sera soumis au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. L'excédent de clôture à reporter en 2022 s'élève à 144 846,57€. On observe une augmentation de 7% des dépenses de fonctionnement (cantine, électricité...) et de 5% des recettes de fonctionnement.

Pour l'année 2022, une nouvelle diminution des dotations de l'Etat est prévue, une hausse de la fiscalité est envisagée. De plus, le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement va être poursuivi.

## **5. Information des commissions**

- ETU : Point sur l'avancement du projet de médiathèque
- Vivre-ensemble : collecte pour l'Ukraine le samedi matin. Une réunion citoyenne aura lieu le 29 Mars de 20h à 22h.
- Jeunesse / Affaires scolaires : retour sur le Conseil d'école. Une réunion du conseil municipal des jeunes est prévue le 9 avril.

## **6. Questions diverses**

Cantine : il y a un problème de gaspillage alimentaire. Il est nécessaire de trouver des solutions pour le limiter, une commission va travailler dessus.

Le propriétaire du Château va effectuer des travaux sur le mur d'enceinte.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.**

André DURAND

Simone JULIEN

Mélanie OUCHENE

Laurent CHAUVEAU

Nicole ORMES

Elisabeth  
COCCOLO-LOUW

Rozenn IRVOAS

Denise CARRERE

Franck JOLIBOIS

Gregory CRESPO

Cédric CAMBON  
Représenté par Laurent  
CHAUVEAU

Edouard ANGELO

Juliette LECUYER  
représentée par  
Elisabeth  
COCCOLO-LOUW

David REVERSAT  
Absent

Nicolas COMBEBIAC  
Représenté par  
André DURAND